

A R R E T E

**PORTANT DELEGATION DE FONCTION
D'OFFICIER D'ETAT CIVIL**

Le Maire de la commune de RUFFEY-SUR-SEILLE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122.18 qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions,

Considérant l'absence de Monsieur le Maire et des Adjointes le samedi 27 août 2022,

ARRETE

Article 1 : M. Nicolas URBAIN, conseiller municipal, est délégué pour remplir les fonctions d'officier d'Etat Civil pour la journée du **27 août 2022**.

Article 2 : Ampliation de cet arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet du Jura et à Monsieur le Procureur de la République.

Fait à RUFFEY-SUR-SEILLE, le 22 juillet 2022

Le Maire,
Emmanuel BILLET

